AIDE-MÉMOIRE

Phase 2 - Étape 5
Former les sentinelles

AVANT DE PASSER À L'AUTRE PHASE, VÉRIFIER ET COCHER LES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉES :

- S'assurer que le formateur a les compétences requises pour donner la formation aux sentinelles (compétences pédagogiques et expertise relativement à la problématique du suicide, bonne connaissance du présent cadre de référence et des ressources du milieu, etc.); ❑
- S'assurer que le contenu de la formation respecte les objectifs fixés (voir Cadre de référence, p. 47) et est adapté aux particularités du groupe ou du milieu ciblé; ❑
- À la fin de la formation, vérifier la capacité, l'aisance et l'intérêt de chaque personne à jouer son rôle de sentinelle. ❑

Si une de ces actions n'est pas encore réalisée, identifier pourquoi, déterminer quand elle sera effectuée et ce qui pourrait être aidant pour y arriver.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Québec